

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 357 Modificatif à la délibération n° 357 du 22-8-1962

n° 357

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 août 1962

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1962

Date du numéro  
30 septembre 1962

### TEXTE INTÉGRAL

À la suite d'erreurs constatées dans la liste des chiffres concernant le tarif spécial des frais de port sur marchandises en transit à Djibouti la délibération susvisée est modifiée comme suit en son article unique : Machines outils machines à moteur et pièces détachées y relatives. lire 2.000 Machines et matériel électrique et pièces détachées, au lieu de 2.000, lire 3.000 Piments séchés. au lieu de 3.000, lire 350 Vins ordinaires en bouteilles, au lieu de 350, lire 600

**Pour le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, Le Vice-Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, CHEHEM DAOUD. Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, ABOULKARIM HASSAN DORANI,**